

## Et pour les immeubles et les collectivités ?

Pour les immeubles, la Ville propose un système de conteneurs de 240 l. Ce conteneur doit être acheté par le syndic ou la collectivité (au prix de 40 euros environ). Il peut être vidé chaque semaine. Concrètement, les occupants disposent de petits seaux et vident le contenu dans el conteneur qui est vidé par le camion avec les sacs biodégradables. Le montant de la redevance est de 300 euros pour une vidange par semaine. Ce montant a été calculé proportionnellement au montant de la redevance des sacs.

